

DEPARTEMENT DES
ALPES MARITIMES

Arrondissement de Grasse

COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
SOPHIA ANTIPOLIS

Siège social:
Hôtel de Ville
BP 2205
06606 ANTIBES CEDEX

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
SOPHIA ANTIPOLIS.

Séance du 19 MAI 2003

NOMBRE DE DELEGUES		
Afférents à la Communauté d'Agglomération	Présents	Représentés
54	46	6

Objet de la Délibération : n°06/03

Conseil de développement - Création -
Désignation des membres

Original
Expédition certifiée conforme à
l'original
Pour le Président,
Le Directeur Général des Services

Christian GUIDOBALDI

N° Enregistrement :45/03

Date de la convocation :

Le 13 mai 2003

Certifié exécutoire compte tenu

de l'affichage
en date du

30 MAI 2003

de la réception s/Préfecture
en date du

28 MAI 2003

Pour le Président,
Le Directeur Général des Services

Christian GUIDOBALDI

L'an deux mil trois et le 19 mai 2003 à 20 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, régulièrement convoqué conformément aux dispositions des articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle des Associations - 288, Chemin de Saint-Claude à Antibes en session ordinaire du mois de mai, sous la présidence de Monsieur Jean LEONETTI, Président de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, Député-Maire d'Antibes Juan-Les-Pins.

PRESENTS :

MM. Jean LEONETTI - Richard CAMOU - Marc DAUNIS- François-Xavier BOUCAND Christian BERKESSE -Michel ROSSI -José BERTAINA -Gérald LOMBARDO -Jean-Pierre MAURIN- René BURON- Bernard ARCIONI - Marcel PERRISSOL - Eric MELE- Alain GUMIEL Philippe PRINS - Mmes Françoise GIOANNI - Adry MERLI - Renée PUGI - MM. Bernard DABENE- Noël IACONO - Christian TOUSSIN - Gilles DUJARDIN Patrick DULBECCO - Mmes Joëlle MAZUET - Angèle MURATORI - MM. Guy GIRAUD Michel GASTALDI -Armand OBADIA -Mmes Marguerite-BLAZY -Anne-Marie BOUSQUET- M. Guy SERGEANT- Mme Ghislaine TOULEMONDE- MM Jean LABORDE- Audouin RAMBAUD- Mme Evelyne RICCHIARDI - MM. Philippe MOURADIAN - Marc IPPOLITO - M Jean Philippe CHAUVIN- Serge AMAR - Philippe MUSSI- Mmes Martine BONNEAU- Odile FOSSEN- MM. Marc REYNAUD - Serge ROBILLARD - Laurent COLLIN- Eric PAUGET.

REPRESENTES :

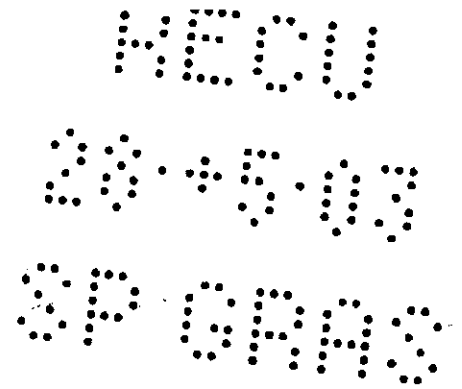
M. Jean-Pierre GONZALEZ représenté par Mme Jacqueline BOUFFIER
M. André-Luc SEITHER représenté par Mme Monique CANOVA
M. Alain BIGNONNEAU représenté par Mme Françoise THOMEL
M. Georges ROUX représenté par Mme Marguerite ROUSTAN
Mme Luce BONNEFOUS représentée par Mme Marie BENASSAYAG
Mme Cléa PUGNAIRE représentée par Mme Sylvie FAZARI

ABSENTS :

Mme Simone TORRES-FORET DODELIN
M. Didier BINDER

Les Délégués communautaires présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'une secrétaire prise au sein du Conseil.

Mme. Françoise GIOANNI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.



LE PRESIDENT EXPOSE,

Je vous rappelle qu'aux termes :

□ de **l'article 23** de la loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement du Territoire dite loi PASQUA modifiée en ce sens par la Loi n°99-533 du 25 juin 1999 d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement durable du Territoire dite loi VOYNET,

□ et du décret n°2000-1248 du 21 décembre 2000 relatif aux projets d'agglomération,

dans une aire urbaine comptant au moins 50 000 habitants et dont une ou plusieurs communes centre comptent plus de 15 000 habitants, le ou les établissements publics de coopération intercommunale compétents en matière d'aménagement de l'espace et de développement économique élaborent **un projet d'agglomération**.

L'alinéa 2 de l'article 23 stipule qu'un conseil de développement composé de représentants des milieux économiques, sociaux, culturels et associatifs est créé par délibération du groupement de communes.

Ce conseil est **obligatoirement** associé à l'élaboration du projet d'agglomération et doit être **consulté** à minima, sur toute question relative à l'agglomération notamment sur l'aménagement et le développement de celle-ci.

Il vous est donc proposé, de vous prononcer sur le projet de création du conseil de développement propre à la Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis.

En effet, au-delà de la gestion en commun des services ou de projets relevant des compétences déléguées à la Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis (CASA), cette dernière, a pour objectif d'élaborer et de mettre en œuvre un projet commun d'aménagement et de développement durable sur le fondement de la charte approuvée le 2 juillet 2001.

Ce projet d'agglomération détermine les orientations que se fixe la CASA en matière de développement économique et de cohésion sociale, d'aménagement et d'urbanisme, de transport et de logement, de politique de la ville, de politique de l'environnement et de gestion des ressources et précise les mesures permettant de mettre en œuvre ces orientations

Il donne lieu à la signature d'un contrat d'agglomération en application du contrat de plan Etat-Région 2000-2006 qui doit être signé au plus tard le 31 décembre 2003.

NEOU

2003

06/03

Dans la perspective de l'élaboration de ce projet d'agglomération, qui ne peut se concevoir sans une association étroite avec les représentants des milieux économiques, sociaux, culturels et associatifs de l'agglomération, **je vous propose :**

- de vous prononcer sur la création d'un conseil de développement** composé de représentants des milieux économiques, sociaux, culturels et associatifs figurant dans la liste ci-jointe, sachant que pourront s'adjoindre en tant que de besoin des personnes qualifiées
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous actes et documents s'y rapportant.**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, OUI L'EXPOSE DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE APPROUVE L'ENSEMBLE DE CES PROPOSITIONS

AINSI FAIT ET DELIBERE A
ANTIBES LE 19 MAI 2003 .
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,


Jean LEONETTI

COMPOSITION DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

REPRESENTANTS DES ORGANISMES A CARACTERE ECONOMIQUE :

- Chambre de Commerce et d'Industrie NICE COTE D'AZUR
- CHAMBRE DES METIERS
- JEUNE CHAMBRE ECONOMIQUE (Antibes, Sophia)
- UNION POUR L'ENTREPRISE DES ALPES MARITIMES (UPE)
- CHAMBRE D'AGRICULTURE
- Fédération de Développement des Syndicats et Exploitants Agricoles (FDSEA)
- FEDERATION DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS
- CHAMBRE SYNDICALE DES PROMOTEURS CONSTRUCTEURS
- AFFAIRES MARITIMES (association, chambre, syndicat.....)
- CGT
- CFDT
- FO
- CFTC
- CGC
- SYNDICAT DES HOTELIERS
- SYNDICAT DES RESTAURATEURS
- CLUB DES DIRIGEANTS
- TELECOM VALLEY
- CLUB HIGH TECH
- CLUB SOPHIA START UP
- INCUBATEUR PACA-EST
- CAPEB

REPRESENTANTS DES AUTRES INSTITUTIONS ET ASSOCIATIONS

- UNIVERSITE DE NICE SOPHIA ANTIPOLIS (UNSA)
- FONDATION SOPHIA ANTIPOLIS
- Institut National de Recherche en Informatique et Automatique (INRIA)
- ASSOCIATION ESPACES POUR DEMAIN
- ASSOCIATION DE FORMATION PROFESSIONNELLE POUR ADULTES (AFPA)
- ASSOCIATIONS POUR LES HANDICAPES
- ASSOCIATION DES CONSOMMATEURS
- COMITE DEPARTEMENTAL OLYMPIQUE ET SPORTIF
- Groupe des Associations de Défense des Sites et de l'Environnement de la Côte d'Azur (GADSECA)
- FEDERATION DEPARTEMENTALE DES TRANSPORTEURS
- ASSOCIATION L'ELAN (qui regroupe Association Défenses Environnement Antibes Ouest Golf Juan, Ass. Défense Envir. Pierrefeu et Alentours, Ass. Défense Quartier M. Pellissier, Ass. Défense Riverains Antibes Ouest Fournel Badine, Comité animation et Avenir Antipolis Est, Syndicat Défense Cap d'Antibes, Syndicat Propriétaires pour Défense du Quartier des Groules & Parc Vaugrenier)
- ASSOCIATION TRAVAILLER ET VIVRE A SOPHIA ANTIPOLIS (TRAVISA)
- ASSOCIATION DU COLLECTIF DES SOLIDARITES 2000

En tant que de besoin, le conseil de développement s'attachera l'expertise de personnalités qualifiées.